

# 3.

## Distribution de produits et services financiers

---

- 3.1 Avis et communiqués
  - 3.2 Réglementation
  - 3.3 Autres consultations
  - 3.4 Retraits aux registres des représentants
  - 3.5 Modifications aux registres des inscrits
  - 3.6 Avis d'audiences
  - 3.7 Décisions administratives et disciplinaires
  - 3.8 Autres décisions
-

### 3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

## 3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

### 3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

### 3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

#### Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
AIBOUD	CHABHA	LA PREMIERE FINANCIERE DU SAVOIR INC.	2019-10-16
ALLARD	ANNE-FRANCE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-16
AMADEI	LAURENT	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-11
BEAUDOIN	CAROLINE	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-11
BÉDARD LECLERC	MARC-ALEXANDRE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-15
BERNIER	ROCK	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-04
BISHOP	KARINE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-10
BOUDIER	JÉRÔME YVES	LES PLACEMENTS PFSL DU CANADA LTÉE	2019-10-16
BOUTROS	NICOLAS	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-16
CASTONGUAY	VANESSA	SERVICES FINANCIERS GROUPE INVESTORS INC.	2019-10-10
CHEUNG	ERICA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-15
CHIASSON	LINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-14
DIALLO	BABA ALASSANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-11
EMORY	KATHRYN	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-10-17
FORTIER	RENÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-05
GERVAIS	VERONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-16
GIRARD	LUC	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-10
GIRARD-LAPRISE	ANN-FRÉDÉRIC	BLC SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-10
HEROUX	FRANCOISE	PLACEMENTS CIBC INC.	2019-10-16
HIRBOD	HIDA	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-04
KABLAN	MURIEL	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-21
KAMBA	MARLÈNE	PLACEMENTS CIBC INC.	2019-10-16

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
KIABOU	ABDOULAYE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2019-10-18
LABELLE	JOSÉE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-15
LALONDE-BÉLANGER	KIMBERLY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-08
LAVOIE	SUZANNE LOUISE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-18
LAVOIE	JOAN	INVESTIA SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-17
LEBREUX	GAÉTANE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-09
LECAVALIER	VINCENT	VALEURS MOBILIÈRES TIMC	2019-10-16
LEDOUX	CHARLES-OLIVIER	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-09-27
LÉGER	KEMMY	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-19
LETELLIER	WILLIAM-DAX	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-04
LOURDJANE	AMEUR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-07
MAJOR	FABIEN	GESTION FINANCIERE ASSANTE LTEE	2019-10-21
MAJOR	FABIEN	GESTION FINANCIERE ASSANTE LTEE	2019-10-21
MOISAN	SABRINA	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-09-24
MORASSE	CELINE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-19
MORIN	VALERIE	PLACEMENTS CIBC INC.	2019-10-18
NOISEUX-DUHAMEL	SARAH	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-18
OUELLET	MARIE-EVE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-11
PICARD	VALÉRIE	BANQUE NATIONALE INVESTISSEMENTS INC.	2019-10-17
PILON	EMMANUELLE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-11
POUPARD	FRANCIS	BMO INVESTISSEMENTS INC.	2019-08-02
RAPONE	NANCY	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-08-24
RASO	TERRY	PLACEMENTS CIBC INC.	2019-10-01
RAYMOND	LUCIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-08
ROY	MARIE-CLAUDE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-16

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
SALIB	ZACK	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-10-12
SINCÈRE	KERBY	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-10-11
ST-PIERRE VERMETTE	SAMUEL	SERVICES D'INVESTISSEMENT TD INC.	2019-10-15
TAMANI	IDIR	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-15
TASCHEREAU	OLIVIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-11
T-DROUIN	MARIE-PIER	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-18
TORRES	MARVIN	FONDS D'INVESTISSEMENT ROYAL INC.	2019-10-11
TROTTIER	JULIE	PLACEMENTS FINANCIERE SUN LIFE (CANADA) INC.	2019-10-14
TURCOTTE	MONIQUE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-18
VALENTIN	EDDY	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-11
WONG	JOFFRE	FONDS D'INVESTISSEMENT HSBC (CANADA) INC.	2019-10-10
WOODS	STÉPHANIE	DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	2019-10-17

#### Courtiers en valeurs

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
MANCINELLI	DAVID RAPHAEL	RBC DOMINION VALEURS MOBILIERES INC.	2019-03-15

#### Conseillers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
DESROCHES	STÉPHANE	INTACT GESTION DE PLACEMENTS INC.	2019-10-08
LORANGER	PATRICK	TRUST BANQUE NATIONALE INC.	2019-09-23

#### Cabinets de services financiers

##### Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

#### Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337  
 Montréal : (514) 395-0337  
 Sans frais : 1 877 525-0337.

Veillez-vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6a, et les mentions spéciales, de C et E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	C Courtage spécial
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
2a Assurance collective de personnes	
2b Régime d'assurance collective	
2c Régime de rentes collectives	
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6a Planification financière	



Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
101996	BÉLANGER, ANNIE	6a	2019-10-17
108383	COUTURE, MAXIME	1a	2019-10-18
115693	GUÉRETTE, CLAUDE	5a	2019-10-17
130287	SANTERRE, JEAN-MARIE	5a	2019-09-03
131013	SIMARD, SYLVIE	1a	2019-09-04
132155	TETRAULT, MARK	1a	2019-10-18
137001	TRUDEL, MICHELLE	5a	2019-10-16
138773	GAGNON, ANDRÉ	3a	2019-10-16
140750	POULIN, MATHIEU	5a	2019-10-21
145810	DUSSAULT, ISABELLE	3b	2019-10-16
148232	TESSIER, NICOLE	3a	2019-10-18
148788	DAIGLE, MARIE CHRISTINE	4c	2019-10-18
149443	BOULANGER, PHILIPPE	4a	2019-10-18
150827	PELLETIER, MARIE-JOSÉE	3b	2019-10-16
155209	CÔTÉ, VINCENT	3a	2019-10-18
155290	CHOUINARD, ANNIE	4b	2019-10-18
155329	DUPLESSIS, LYNE	5a	2019-10-17
159821	SABET, NAGHMEH	1a	2019-10-22
161793	BLANCHET, GUYLAINE	4a	2019-10-16
162069	SEYMOUR, RENÉE	4b	2019-10-17
166284	DELORME, FRANCE	1a	2019-10-18
167629	SCRAIRE, PATRICK	5b	2019-10-18
174159	TROTTIER, JULIE	1a	2019-10-17
178254	RAIDI, VICTORIA	4a	2019-10-22
180644	ASSELIN, FRANCINE	3b	2019-10-16
183004	JOKERLE, JEAN	3b	2019-10-16
184600	MORIN, CHRISTINE	4a	2019-10-16
188528	PINARD, EDITH	3a	2019-10-21
190492	BÉDARD LECLERC, MARC-ALEXANDRE	1a	2019-10-17
190791	BOUDREAU, VÉRONIQUE	5a	2019-10-17
192182	CLOUTIER, GABRIELLE	6a	2019-10-17
195109	ST-PIERRE DIONNE, LÉONIE	1a	2019-08-26
195109	ST-PIERRE DIONNE, LÉONIE	2a	2019-08-26
195109	ST-PIERRE DIONNE, LÉONIE	6a	2019-08-26

Certificat	Nom, Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
195557	MARCOUX-GILBERT, STÉPHANIE	4a	2019-10-18
196988	GHALEM, FOUZIA-NADIA	3b	2019-10-18
197153	SERVANT, STÉPHANE	5b	2019-10-16
201061	ARSENAULT, EMILIE	1a	2019-10-17
201061	ARSENAULT, EMILIE	2c	2019-10-17
202099	MARTINEAU, PASCAL	4a	2019-10-17
208620	DANCAUSE, SIMON	3b	2019-10-21
208970	KOUKLAS, SABRINA	4b	2019-10-16
209174	GOULET, MATHIEU	3b	2019-10-17
209636	JEAN, SOPHIE	1a	2019-10-22
211691	BOULIANNE, STEPHANIE	5a	2019-10-21
212804	CHABOT, ERIC	4a	2019-10-21
216436	VINCENT, MARIE-PIERRE	5a	2019-10-17
216595	CAPPELLI, KARINE	5b	2019-10-17
218315	COURTEMANCHE, VICKY	3b	2019-10-17
218761	KAPINGA-TSHIPAMBA, CHRISTINE	1a	2019-10-21
220257	LABRECQUE, VIRGINIE	3b	2019-10-16
220440	VIEL, MAXIME	1a	2019-10-21
222124	NADEAU, PATRICIA	4b	2019-10-18
222397	MANCINI, ANGELA	1b	2019-10-16
223005	SURPRENANT, CHANEL	4b	2019-10-18
223944	LEMIEUX, SARAH	5b	2019-10-16
224287	CAMPBELL, MÉLYSSA	4b	2019-10-16
224293	LEDOUX, CHANTAL	4a	2019-10-18
224941	PICARD, VALERIE	3b	2019-10-21
225309	DUFOUR TREMBLAY, ALEXANDRA	3b	2019-10-16
225808	HEBERT, LAURA NANCY	4b	2019-10-21
226705	TURCOTTE, VERONIQUE	3b	2019-10-16
226753	BOUKOUBA, HICHEM	1a	2019-10-21
227530	BOUZAIR, IMANE	4b	2019-10-21
227557	BOUDIER, JÉRÔME YVES	1a	2019-10-22
227611	SOULAMI, HASNA	1a	2019-04-05
227630	KIABOU, ABDOULAYE	1a	2019-10-21
227973	CHALIFOUX, JEAN-SEBASTIEN	1a	2019-10-21
228091	BROUILLETTE, VINCENT	1a	2019-10-17

<b>Certificat</b>	<b>Nom, Prénom</b>	<b>Disciplines</b>	<b>Date de sans mode d'exercice</b>
228379	SAVARD, NICOLAS	1a	2019-10-21
229212	MASSON PAQUETTE, JOSIANNE	3b	2019-10-21
229328	LAFORREST, GABRIEL	1a	2019-10-21
229380	BELLACHE, CHAFIAA	4b	2019-10-17
229588	ROBILLARD, JULIE	5b	2019-10-18
229972	JULIEN, FRANCIS	1a	2019-10-21
230034	BEAUREGARD, KARINE	1a	2019-10-21
230455	LEVESQUE, CHRISTINE	1a	2019-10-21
230701	CHIASSON, KATARINA	3b	2019-10-21

### 3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

#### 3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

##### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
ARCHER GESTION DE PATRIMOINE INC.	Houle	Simon	2019-10-10
CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC.	Charbonneau	Daniel	2019-09-27
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	Lavoie	François	2019-09-30
PLACEMENTS MONTRUSCO BOLTON INC.	Carmody	James	2019-09-30
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Charbonneau	Daniel	2019-10-01

##### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
ARCHER GESTION DE PATRIMOINE INC.	Houle	Simon	2019-10-10
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	Lavoie	François	2019-09-30
PLACEMENTS MONTRUSCO BOLTON INC.	Carmody	James	2019-09-30
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Charbonneau	Daniel	2019-10-01

##### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
FINANCIÈRE DES PROFESSIONNELS - FONDS D'INVESTISSEMENT INC.	Lavoie	François	2019-09-30
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)	Chabot	Louise	2019-09-28

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de cessation
PLACEMENTS MONTRUSCO BOLTON INC.	Carmody	James	2019-09-30
SOCIETE DE GERANCE DES FONDS FMOQ INC.	Charbonneau	Daniel	2019-10-04
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Charbonneau	Daniel	2019-10-01

### 3.5.2 Les cessations d'activités

Aucune information.

### 3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

#### Courtiers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DUNCAN ROSS ASSOCIÉS LTÉE	Wilkin	Andrea	2019-10-08
FINANCE BRIGHTSPARK	Forest	Sophie	2019-10-04
FINANCE BRIGHTSPARK	Ostiguy	Audrey	2019-10-04
GESTION DE PATRIMOINE PALOS INC.	Marleau	Charles	2019-10-22
GROUPE CLOUTIER INVESTISSEMENTS INC.	Girard	Nathalie	2019-09-27
LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC	Roussin	Josée	2019-10-18
OPTIONS INVESTISSEMENTS INC.	Cardinal	Richard	2019-10-11
OPTIONS INVESTISSEMENTS INC.	Laplante	Alain	2019-10-11
OPTIONS INVESTISSEMENTS INC.	Trudel	Mario	2019-10-11
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Vallée	Martin	2019-10-03
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Daigneault	Patrice	2019-10-03

#### Conseillers

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
DUNCAN ROSS ASSOCIÉS LTÉE	Wilkin	Andrea	2019-10-08
GESTION DE PATRIMOINE PALOS INC.	Marleau	Charles	2019-10-22
PICTET GESTION D'ACTIFS INC.	Gosselin	Marie-Aude	2019-09-26
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Daigneault	Patrice	2019-10-03
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Vallée	Martin	2019-10-03
SUMMUS INVESTMENT MANAGEMENT INC.	Kostarakis	Constantine	2019-10-18

#### Gestionnaires

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date
AMUNDI CANADA INC.	Bacon	Chantale	2019-10-03
DUNCAN ROSS ASSOCIÉS LTÉE	Wilkin	Andrea	2019-10-08
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)	Ethier	Sonia	2019-10-10
FONDS DE SOLIDARITÉ DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (F.T.Q.)	Boisjoly	Éric	2019-10-10
LA CORPORATION DE SERVICES DU BARREAU DU QUÉBEC	Roussin	Josée	2019-10-18
SOCIETE DE GERANCE DES FONDS FMOQ INC.	Daigneault	Patrice	2019-10-10
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Vallée	Martin	2019-10-03
SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.	Daigneault	Patrice	2019-10-03

#### 3.5.4 Les nouvelles inscriptions

##### Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
603889	DUVAL GESTION FINANCIÈRE INC.	Philippe Duval	Assurance de personnes	2019-09-25

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
603890	9399-2832 QUÉBEC INC.	Sylvie Veronneau	Assurance de dommages (courtier)	2019-09-26
603897	DOYON SERVICES FINANCIERS INC.	Patrick Doyon	Assurance de personnes	2019-09-27
603900	JLD GESTION PATRIMOINE INC.	Jean-Lambert Dionne	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2019-09-30
603902	ASSURANCE CANNABIS TCM INC.	Maher Madi	Assurance de dommages (courtier)	2019-09-30
603903	TRÉMA PLANIFICATION FINANCIÈRE INC.	Laurie Marcoux	Planification financière	2019-09-30
603904	SERVICES FINANCIERS CAROLINE GERVAIS INC.	Caroline Gervais	Assurance de personnes	2019-10-01
603906	T. T. CONSEILLER FINANCIER INC.	Tommy Tremblay	Assurance de personnes	2019-10-01
603907	GESTION PIERRE FILLION INC.	Pierre Fillion	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2019-10-01
603908	GESTION PRIVÉE AAA INC.	Daniel Guillemette	Assurance de personnes	2019-10-02
603909	ALLIANCE ASSURANCES INC.	Zoheir Chirani	Assurance de dommages (courtier)	2019-10-02
603910	WALTR HYPOTHÈQUE COLLECTIVE INC.	Antoine Chaume Legault	Assurance de personnes Planification financière	2019-10-03
603912	VOTRECONSEILLER.N ET - INNOVATION INC.	Ian Sénéchal	Assurance de personnes	2019-10-07
603913	GOOSE INSURANCE SERVICES INC.	Serge Assayag	Assurance de personnes	2019-10-07
603915	DUSABLON-LORANGER SERVICES FINANCIERS INC.	Maud Dusablon	Assurance de personnes Planification financière	2019-10-08
603916	CHRONO ASSURANCES INC.	Steven Paradis-Lévesque	Assurance de dommages	2019-10-09
603919	IRONSHIELD FINANCIAL PLANNING INC.	John Kalogriopoulos	Assurance de personnes Planification financière	2019-10-10
603921	GROUPE FINANCIER ALPHA INC.	Jana Birnaz	Assurance de personnes	2019-10-11
603923	9402-1946 QUÉBEC INC.	Dave Ferland	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2019-10-11

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
603925	PATRIMOINE STRATÉGIQUE INC.	Serge Lebrun	Assurance de personnes	2019-10-15
603927	TRUPANION BROKERS ONTARIO, INC.	Michael Gilles	Assurance de dommages (courtier)	2019-10-15
603928	9403-9633 QUÉBEC INC.	Fayçal Ibnziat	Assurance de dommages (courtier)	2019-10-16
603929	ASSURE-TOIT FORT (9200-0603 QUÉBEC INC.)	Jonathan Larocque	Assurance de dommages (courtier)	2019-10-16
603932	9405-6108 QUÉBEC INC.	Mathieu Gohier	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2019-10-18
603937	GROUPE FINANCIER H. COLL INC.	Hahnemann Jesus Coll Patino	Assurance de personnes	2019-10-21
603938	GESTION LUC RODRIGUE (2019) INC.	Luc Rodrigue	Assurance de personnes Planification financière	2019-10-22
603939	SERVICES FINANCIERS BRUNO LAVOIE INC.	Bruno Lavoie	Assurance de personnes	2019-10-22



**3.6 AVIS D'AUDIENCES**

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) - NOVEMBRE 2019

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
LUC DESROCHERS 109982	CD00-1330	M <sup>e</sup> George R. Hendy, Président M. Serge Lafrenière, Pl. Fin. M. Michel McGee	4 novembre 2019 à 9h30 5 novembre 2019 à 9h30 6 novembre 2019 à 9h30 7 novembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Non convenance  Opération non autorisée	Culpabilité
HÉLÈNE DESROCHERS 171946	CD00-1331	M <sup>e</sup> George R. Hendy, Président M. Serge Lafrenière, Pl. Fin. M. Michel McGee	4 novembre 2019 à 9h30 5 novembre 2019 à 9h30 6 novembre 2019 à 9h30 7 novembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Non convenance  Opération non autorisée	Culpabilité
SYLVAIN LAVIOLETTE 144832	CD00-1361	M <sup>e</sup> Janine Kean, Présidente M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin. M <sup>me</sup> Monique Puech	6 novembre 2019 à 9h30 7 novembre 2019 à 9h30 8 novembre 2019 à 9h30	Hôtel Four Points 35, rue Laurier, Gatineau (Québec) J8X 4E9	Défaut d'informer le client des risques liés à l'effet de levier  Absence de profil d'investisseur ou profil d'investisseur non conforme  Non convenance  Défaut d'effectuer le suivi approprié et/ou les révisions ponctuelles  Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence  Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	Culpabilité

					<p>Falsification ou contrefaçon de documents</p> <p>Conflits d'intérêts</p> <p>Avoir fait signer un document en blanc à son client</p> <p>Défaut de remettre la documentation requis</p>	
KHADY GUEYE 217589	CD00-1379	<p>M<sup>e</sup> George R. Hendy, Président</p> <p>M. Jean-Michel Bergot</p> <p>M. Ndangbany Mabolia</p>	8 novembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité	Culpabilité
MICHEL MARCOUX 122786	CD00-1008	<p>M<sup>e</sup> Claude Mageau, Président</p> <p>M. Marc Binette, Pl. Fin.</p> <p>M. Antonio Tiberio</p>	12 novembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	<p>Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité</p> <p>Entrave au travail des organismes d'autoréglementation</p> <p>Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)</p> <p>Inexécution ou mauvaise exécution du mandat</p>	Sanctions

STEVE BÉDARD 142161	CD00-1360	M <sup>e</sup> Marco Gaggino, Président M. Christian Fortin M. Jasmin Lapointe	18 novembre 2019 à 9h30 19 novembre 2019 à 9h30	Tribunal administratif du Québec 575, rue Jacques-Parizeau, Québec (Québec) G1R 5R4	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat	Culpabilité
JEAN-PIERRE FALET 111931	CD00-1077	M <sup>e</sup> Alain Gélinas, Président M <sup>me</sup> Diane Bertrand, Pl. Fin.	19 novembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Conflits d'intérêts Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Avoir fait signer un document en blanc	Sanctions
MN PRINON KHANDAKER 204616	CD00-1385	M <sup>e</sup> Madeleine Lemieux, Présidente M. Alain Legault M <sup>me</sup> Monique Puech	19 novembre 2019 à 9h30 20 novembre 2019 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Appropriation de fonds pour fins personnelles Défaut d'exercer ses activités avec intégrité et honnêteté	Culpabilité

ALINE GAOUILLE 147983	CD00-1373	M <sup>e</sup> Gilles Peltier, Président  M <sup>me</sup> Mona Hanne, Pl. Fin.  M <sup>me</sup> Monique Puech	21 novembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Appropriation de fonds pour fins personnelles	Culpabilité
GREGOR PODGORSK 127350	CD00-1377	M <sup>e</sup> George R. Hendy, Président  M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.  M <sup>me</sup> Claudette St-Germain	26 novembre 2019 à 9h30  27 novembre 2019 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir témoigné de la signature d'un consommateur hors de sa présence	Culpabilité
SERGE BÉRUBÉ 103019	CD00-1239	M <sup>e</sup> Janine Kean, Présidente  M. Marc Binette, Pl. Fin.  M. Stéphane Prévost, A.V.C.	28 novembre 2019 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements)  Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements)	Sanctions

### 3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

Aucune information.

#### 3.7.1 Autorité

Aucune information.

#### 3.7.2 TMF

Les décisions prononcées par le Tribunal administratif des marchés financiers (anciennement « Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières » et « Bureau de décision et de révision ») sont publiées à la section 2.2 du Bulletin.

#### 3.7.3 OAR

**Veillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.**

##### 3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

## COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-1346

DATE : 23 septembre 2019

---

LE COMITÉ :	M <sup>e</sup> Claude Mageau	Président
	M. Louis-Georges Boily, Pl. Fin.	Membre
	M. BGilles Lacroix, A.V.C., Pl. Fin.	Membre

---

**JEAN-FRANÇOIS NOISEUX**, ès qualités de syndic *ad hoc* de la Chambre de la sécurité financière

Plaignant

c.

**FATY BA** (numéro de certificat 186840, BDNI 2529161)

Intimée

---

### DÉCISION SUR CULPABILITÉ

---

**CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 142 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ A PRONONCÉ L'ORDONNANCE SUIVANTE :**

**Ordonnance de non-divulgence, de non-publication et de non-diffusion de toute information permettant d'identifier l'employé d'une institution financière mentionné au chef d'infraction de la plainte.**

CD00-1346

PAGE : 2

[1] Le 20 août 2019, le comité de discipline de la Chambre de la sécurité financière (le « comité ») s'est réuni au 35, rue Laurier, à Gatineau, pour procéder à l'audition de la plainte disciplinaire datée du 30 novembre 2018, ainsi libellée :

### **LA PLAINTÉ**

1. À Gatineau, le ou vers le 2 mai 2016, l'intimée a confectionné deux lettres d'attestation bancaire, laissant faussement croire que I.S.S., un employé d'une institution financière, certifiait les actifs détenus par l'intimé (sic) au sein de ladite institution, contrevenant ainsi aux articles 10, 14 et 16 du *Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières* (RLRQ, c. D-9.2, r.3).

[2] Le plaignant se représentait lui-même, de même que l'intimée qui était présente à l'audition.

[3] L'intimée a confirmé au comité qu'elle se représentait seule, qu'elle maintenait son plaidoyer de non-culpabilité et qu'elle était prête à procéder.

[4] Par la suite, le plaignant présenta une demande pour amender le chef d'infraction unique de la plainte ajouter un facteur de rattachement, soit l'article 16 (2) de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

[5] Après que le président eut expliqué à l'intimée le sens de cette demande de la part du plaignant, celle-ci indiqua qu'elle n'avait pas d'objection à une telle demande.

[6] Vu que la demande du plaignant ne changeait en rien la nature de la faute déontologique reprochée à l'intimée et qu'elle ne subissait aucun préjudice par un tel amendement, le comité accueillit la demande du plaignant et permit que la plainte soit ainsi amendée.

### **PREUVE DU PLAIGNANT**

[7] Le plaignant fit entendre un seul témoin après avoir produit, avec le consentement de l'intimée, les pièces identifiées P-1 à P-5 inclusivement.

[8] Le seul témoin entendu fut I.S.S.



CD00-1346

PAGE : 3

[9] Il expliqua qu'il est entré au service de la Caisse populaire Desjardins de Gatineau (la « Caisse ») en 2009 comme caissier et qu'il a gravi les échelons de sorte qu'en 2015, il avait le titre de conseiller en épargne personnelle.

[10] Il mentionna qu'il a connu l'intimée par l'intermédiaire de son mari avec qui il jouait au basketball.

[11] Il précisa que l'intimée est entrée, selon lui, en 2010 à la Caisse comme stagiaire à titre de conseillère en finances personnelles et que, par la suite, elle a eu un poste de coordonnatrice.

[12] Il identifia et produisit comme pièce P-2 en liasse deux (2) attestations bancaires portant son nom datées du 2 mai 2016.

[13] Il ajouta que son nom apparaît auxdits documents, mais qu'on n'y trouve pas sa signature.

[14] Il ajouta que son nom écrit à la main sur lesdits documents n'est pas sa signature, car celle-ci ne contient habituellement que son prénom et non pas son nom dans son entièreté comme c'est le cas auxdits documents.

[15] Il témoigna donc, sans hésitation, à l'effet qu'il n'avait jamais préparé de telles lettres pour l'intimée.

[16] Il expliqua qu'avant le départ pour congé de maternité de l'intimée, il se souvient qu'elle lui avait mentionné qu'elle irait le voir, car elle avait quelque chose à lui demander, sans lui en dire plus.

[17] Il témoigna à l'effet qu'il n'a jamais vérifié le crédit de l'intimée et qu'il n'existait pas à la Caisse de modèle d'attestation bancaire pour permettre la venue d'étudiant étranger au Canada.

[18] Il confirma qu'il avait effectivement au niveau administratif à la Caisse le pouvoir de signer de telles attestations bancaires.

CD00-1346

PAGE : 4

[19] Il expliqua aussi qu'avant mai 2016, il ne savait pas que le neveu et la nièce de l'intimée voulaient venir étudier au Canada.

[20] Il précisa, par la suite, que le 20 juin 2016, il a rencontré son supérieur immédiat, M. Michel Gauthier, et une responsable des ressources humaines de la Caisse, M<sup>me</sup> Marie-Hélène Lapointe, et il leur a confirmé que ce n'était pas sa signature qui apparaissait auxdites attestations bancaires, pièce P-2.

[21] Il expliqua qu'à ce moment-là, l'intimée avait déjà quitté pour son congé de maternité et qu'il n'avait pas eu l'occasion de discuter de ces documents avec elle avant son départ.

[22] En fait, il témoigna à l'effet que ce ne fut qu'en juillet 2016, lors d'un barbecue tenu au domicile de l'intimée, qu'il a eu la chance de lui en parler.

[23] En effet, celle-ci lui aurait alors mentionné qu'elle ne lui avait pas parlé de ces documents étant donné que finalement, elle n'en avait plus besoin pour permettre la venue des enfants de sa sœur comme étudiants au Canada.

[24] Il indiqua aussi que selon son souvenir, le neveu et la nièce de l'intimée étaient présents au barbecue.

[25] L'intimée ne posa aucune question au témoin.

[26] Suite à ce témoignage et à la production desdites pièces ci-haut mentionnées, le plaignant déclara sa preuve close.

### **PREUVE DE L'INTIMÉE**

[27] L'intimée témoigna à l'effet qu'elle avait commencé en 2009 à la Caisse à titre de stagiaire comme conseillère en finances personnelles.

[28] En janvier 2011, elle est devenue, à la Caisse, coordonnatrice d'une équipe de conseillers en finances personnelles et de conseillers en services financiers.

CD00-1346

PAGE : 5

[29] Elle avait en fait une équipe de dix-huit (18) conseillers et elle devait superviser les prêts hypothécaires et les marges de crédit des clients desservis par ces conseillers.

[30] Elle occupait ce poste en 2014 quand elle a eu son premier enfant.

[31] À la fin 2015, suite à son congé de maternité, elle est passée à un poste plus important, à savoir celui de conseillère en crédit.

[32] Elle était alors responsable d'une équipe de gestionnaires de comptes, et c'était M. Luc Philippe qui était son supérieur immédiat au lieu de M. Michel Gauthier.

[33] Elle devait alors vérifier les dossiers de crédit des clients, lesquels étaient souvent pour une valeur de plus de 1 000 000 \$ et, à cet effet, elle devait régulièrement consulter son gestionnaire.

[34] Elle a occupé ce poste jusqu'à son deuxième congé de maternité.

[35] En avril 2016, elle a eu une discussion avec sa sœur qui vit au Sénégal concernant la venue possible de ses enfants au Canada pour étudier.

[36] Pour ce faire, sa sœur lui a alors expliqué qu'elle aurait besoin d'une attestation bancaire, confirmant que l'intimée pouvait garantir le paiement des billets d'avion de même que des frais de subsistance de 500 \$ pour son neveu et sa nièce.

[37] C'est dans cette optique que l'intimée a préparé de tels documents au nom d'I.S.S., car il était conseiller à la Caisse ayant l'autorité pour les signer et ayant été lui-même étudiant étranger, il était probablement familier avec la façon dont la lettre d'attestation bancaire devait être rédigée.

[38] L'intimée expliqua aussi qu'elle savait que l'attestation bancaire devait être non seulement signée par un conseiller comme I.S.S., mais qu'en plus, elle devait

CD00-1346

PAGE : 6

être autorisée par le gestionnaire d'I.S.S. et enfin, qu'elle devait être estampillée au nom de la Caisse pour qu'elle soit valide.

[39] Elle témoigna à l'effet que la veille de la préparation des deux (2) attestations bancaires P-2, elle avait mentionné à I.S.S., alors qu'ils travaillaient les deux à la voûte de la Caisse, qu'elle aurait quelque chose à lui demander sans lui donner plus de détails.

[40] L'intimée expliqua que, sachant que les modèles d'attestation bancaire existant à la Caisse n'étaient pas exactement ce dont elle avait besoin, elle prépara elle-même deux (2) projets de lettre d'attestation bancaire, soit un premier pour son neveu et un deuxième pour sa nièce, afin qu'I.S.S. les corrige le cas échéant, et par la suite, les signe.

[41] Elle ajouta que l'information mentionnée aux deux (2) documents concernant ses actifs est tout à fait exacte et vraie.

[42] Elle mentionna aussi que c'est bien elle qui avait écrit à la main le nom d'I.S.S. au long, non pas à l'endroit où la signature doit être apposée, mais en bas des termes « *conseiller en finances personnelles* ».

[43] Elle expliqua qu'elle avait écrit à la main, en utilisant son stylo et sans modifier son écriture habituelle, le nom au complet d'I.S.S.

[44] Elle déclara qu'elle n'a jamais tenté d'imiter la signature d'I.S.S.

[45] Elle mentionna qu'elle avait préparé ces documents pour les présenter à I.S.S. afin d'en discuter avec lui, et d'en faire les changements le cas échéant, pour qu'ils soient par la suite signés par I.S.S. afin de pouvoir les utiliser pour la venue au Canada des enfants de sa sœur pour étudier.

[46] Elle précisa que ces deux (2) projets de lettre furent laissés à son dossier à la Caisse et ayant été informée par sa sœur qu'elle n'avait plus besoin desdites

CD00-1346

PAGE : 7

attestations bancaires, elle n'a pas donné suite à sa demande auprès d'I.S.S. pour obtenir sa signature.

[47] En effet, le soir même où elle avait préparé les deux (2) projets de lettre, elle expliqua qu'elle a eu une conversation avec sa sœur qui l'a informée qu'elle n'avait pas besoin desdits documents pour la venue de ses enfants au Canada.

[48] Elle témoigna à l'effet que par la suite, elle a quitté pour son congé de maternité et qu'elle a accouché de son deuxième enfant le 14 juin 2016.

[49] Elle ajouta que dans les semaines suivant son accouchement, son superviseur a voulu la rencontrer pour discuter d'une question qu'il disait être urgente sans lui donner plus de détails à ce sujet.

[50] Vu l'insistance de son supérieur, elle s'est rendue au bureau de la Caisse le lendemain avec son mari et son enfant qu'elle allaitait.

[51] Elle croyait alors qu'elle avait commis une faute grave dans un dossier hypothécaire ou autre, et était très énervée de la tenue de cette rencontre.

[52] Après avoir laissé son enfant à son mari dans la voiture, elle a rencontré son superviseur qui lui a reproché d'avoir effacé tous ses courriels à son ordinateur, ce qu'elle avait cependant fait suite à une demande du département informatique de la Caisse.

[53] À cet effet, elle déposa la pièce I-4 qui contient un courriel provenant du département informatique de la Caisse daté du 20 mai 2016 qui demandait aux employés de la Caisse de « *faire le ménage dans vos fichiers* », car il devait y avoir un changement de serveur.

[54] Son superviseur lui a par la suite confirmé qu'il n'y avait aucun problème concernant ses dossiers hypothécaires, mais lui a demandé pourquoi elle avait préparé les deux (2) attestations bancaires, pièce P-2.

CD00-1346

PAGE : 8

[55] À la demande de l'intimée, il fut entendu avec son superviseur qu'une deuxième rencontre aurait lieu pour qu'elle lui explique lesdits documents.

[56] Lors de cette deuxième rencontre, l'intimée remit alors à son superviseur les documents suivants pour lui expliquer la confection des attestations bancaires, pièce P-2 :

- Pièce I-1 : Attestation de prise en charge signée en date du 7 juin 2016 par M<sup>me</sup> Lama Ba;
- Pièce I-2 *en liasse* : Rôle d'évaluation foncière de la ville de Gatineau du 542, montée Paiement;
- Pièce I-3 : Frais de scolarité 2016-2017 pour Gaye Ndeye Maguette de l'IESEG;
- Pièce I-4 : Courriel du département informatique de la Caisse populaire de Gatineau daté du 20 mai 2016.

[57] Elle mentionna que par la suite, elle fut suspendue pour une période de six (6) mois sans salaire, sans aucune couverture d'assurance, soit du mois de juillet 2017 à janvier 2018.

[58] Elle témoigna à l'effet qu'ayant décidé de retourner au Sénégal pour s'occuper de l'entreprise familiale, elle a alors démissionné de son poste à la Caisse.

[59] Le plaignant contre-interrogea l'intimée relativement à la confection des documents, pièce P-2, et il souleva des points de contradiction dans sa version quant à sa date de départ pour son congé de maternité en 2016 et quant au contenu de sa conversation avec I.S.S. avant la confection des documents, pièce P-2.

[60] Suite à son contre-interrogatoire, la preuve fut déclarée close de part et d'autre.

CD00-1346

PAGE : 9

**REPRÉSENTATIONS DU PLAIGNANT**

[61] Essentiellement, le plaignant argumenta à l'effet que les deux (2) lettres du 2 mai 2016 intitulées « attestation bancaire », pièce P-2, laissaient faussement croire qu'I.S.S. avait certifié lesdits documents.

[62] Il a aussi prétendu que le comité ne devrait pas croire l'intimée, étant donné qu'elle a donné des versions contradictoires sur certains points, dont la date de départ pour son congé de maternité et le sujet de discussion avec I.S.S. avant la confection des documents litigieux.

[63] Cependant, le plaignant admet que, si le comité croit l'intimée à l'effet qu'elle n'avait absolument pas l'intention d'utiliser les documents étant donné qu'ils constituaient uniquement des projets qu'elle voulait montrer et discuter avec I.S.S., alors il devrait l'acquitter du chef d'infraction unique de la plainte.

[64] Il déposa par la suite les autorités au soutien de sa plaidoirie<sup>1</sup>.

**REPRÉSENTATIONS DE L'INTIMÉE**

[65] Essentiellement, l'intimée a réitéré en plaidoirie ce qu'elle avait mentionné en défense en disant qu'elle n'avait aucunement l'intention d'utiliser les deux (2) documents, pièce P-2, étant donné, plus particulièrement, qu'elle savait très bien qu'elle n'aurait pas pu les utiliser tels quels sans qu'ils n'aient été approuvés par le superviseur d'I.S.S. et sans que l'estampille officielle de la Caisse n'y soit apposée.

---

<sup>1</sup> *Chambre de la sécurité financière c. Hince*, 2018 QCCDCSF 66 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Fiset*, 2018 QCCDCSF 58 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Charlebois*, 2017 QCCDCSF 43 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Chen*, 2019 QCCDCSF 4 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Naimi*, 2015 QCCDCSF 48 (CanLII); *Chambre de la sécurité financière c. Michaud*, 2013 CanLII 88967 (QC CDCSF); *Brazeau c. Chambre de la sécurité financière*, 2006 QCCQ 11715 (CanLII).

CD00-1346

PAGE : 10

[66] Elle expliqua aussi qu'elle s'est sentie piégée lorsqu'elle a rencontré son superviseur quelques semaines seulement après son accouchement pour l'interroger concernant lesdits documents.

[67] Elle expliqua enfin qu'elle était venue témoigner devant le comité pour défendre sa réputation.

[68] Elle ajouta qu'elle retournait au Sénégal immédiatement après l'audition devant le comité, où elle s'occupe depuis un certain temps, tel que mentionné plus haut, de l'entreprise familiale.

[69] Elle demanda par conséquent que le comité l'acquitte de l'infraction reprochée.

#### **INTERVENTION DU COMITÉ**

[70] Par la suite, le comité demanda au plaignant de lui transmettre de la jurisprudence portant sur la question de la commission d'une infraction disciplinaire dans le cadre de la vie privée par un représentant et non pas alors qu'il agit à titre de représentant.

[71] À cet effet, le comité a demandé à M<sup>e</sup> Noiseux de lui faire parvenir la jurisprudence pertinente le plus rapidement possible et il a informé les parties qu'une fois qu'il aura reçu ladite jurisprudence, il prendra le présent dossier en délibéré.

[72] Le plaignant transmet effectivement une lettre et la jurisprudence additionnelle demandée le 26 août 2019, et le dossier fut pris en délibéré par le comité le lendemain, 27 août 2019.

#### **ANALYSE ET MOTIFS**

[73] Le plaignant reproche à l'intimée d'avoir confectionné deux (2) lettres d'attestation bancaire, laissant faussement croire qu'I.S.S., un employé d'une institution financière, avait certifié qu'elle détenait certains actifs.



CD00-1346

PAGE : 11

[74] Le comité a pris connaissance et analysé toute la preuve qui lui a été présentée, dont le témoignage de l'intimée et celui d'I.S.S., lesquels lui ont paru tous les deux tout à fait crédibles.

[75] Le comité croit l'intimée lorsqu'elle a expliqué les circonstances de la confection des deux (2) documents, pièce P-2, et que ceux-ci n'ont pas été confectionnés dans le but de laisser faussement croire que son collègue I.S.S. avait certifié ses actifs.

[76] Le comité la croit aussi quand elle dit qu'elle avait préparé lesdits documents pour en discuter du contenu avec I.S.S. et qu'il les signe par la suite lorsqu'il en aurait accepté la formulation.

[77] Le comité est d'opinion que la version de l'intimée est claire et convaincante sur ce point et il accepte tout à fait son explication.

[78] Le plaignant ne s'est pas déchargé de son fardeau de démontrer par prépondérance de preuve que l'intimée a commis l'infraction reprochée.

[79] D'ailleurs, le plaignant, à sa lettre du 26 août 2019 adressée au comité, en réponse à sa demande de lui faire parvenir de la jurisprudence additionnelle, a lui-même admis au comité qu'il n'avait pas renversé son fardeau de preuve compte tenu du témoignage convaincant rendu par l'intimée :

« [...]

*Nous maintenons notre position à l'effet que la constitution d'un faux document dans le cadre de la vie privée d'un représentant en épargne collective constitue une infraction disciplinaire.*

*Par contre, malgré notre position, nous sommes d'opinion qu'il est de notre devoir d'indiquer au Comité que, à la suite de la relecture de nos notes et d'une réflexion à cet effet, nous estimons ne pas avoir rempli notre fardeau de la preuve relativement au seul chef d'infraction se trouvant à la plainte disciplinaire à l'égard de l'intimée. De fait, nous sommes d'avis que la version très détaillée fournie pour la première fois lors de l'audience par Mme Ba était claire et convaincante à l'effet qu'elle n'a pas confectionné les deux (2) documents mentionnés à la plainte en laissant faussement croire que son collègue avait certifié ses actifs.*

CD00-1346

PAGE : 12

*Nous avons tenté de joindre l'intimée, mais cela n'a pas fonctionné. Dans les circonstances, nous voulions vérifier la position de l'intimée dans l'éventualité où nous présentions au comité une demande en retrait de plainte disciplinaire.*

[...] » (nous soulignons)

[80] Dans les circonstances, c'est donc sans hésitation que le comité acquittera l'intimée du chef d'infraction unique de la plainte qui lui est reproché.

**PAR CES MOTIFS, le comité de discipline :**

**RÉITÈRE** l'ordonnance de non-divulgation, de non-diffusion et de non-publication de toute information permettant d'identifier l'employé d'une institution bancaire mentionné au chef d'infraction de la plainte;

**DÉCLARE** l'intimée non coupable du chef d'infraction contenu à la plainte;

**CONDAMNE** le plaignant au paiement des déboursés conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (RLRQ, c. C-26);

**RÉITÈRE** l'ordonnance de notification par un moyen technologique de la présente décision aux parties rendue lors de l'audition, conformément à l'article 133 du *Code de procédure civile* (RLRQ, c. C-25.01).

CD00-1346

PAGE : 13

(S) M<sup>e</sup> Claude Mageau

---

M<sup>È</sup> CLAUDE MAGEAU

Président du comité de discipline

(S) Louis-Georges Boily

---

M. LOUIS-GEORGES BOILY, Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

(S) BGilles Lacroix

---

M. BGILLES LACROIX, A.V.C., Pl. Fin.

Membre du comité de discipline

M<sup>e</sup> Jean-François Noiseux  
CDNP AVOCATS INC.  
Plaignant

L'intimée était présente et se représentait seule.

Date d'audience : 20 août 2019

Prise en délibéré : 27 août 2019

**COPIE CONFORME À L'ORIGINAL SIGNÉ**

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

### 3.8 AUTRES DÉCISIONS

#### 3.8.1 Dispenses

Aucune information.

#### 3.8.2 Exercice d'une autre activité

Aucune information.

#### 3.8.3 Approbation d'un projet d'entente de partage de commissions, approbation d'une prise de position importante, emprunt ou remboursement autorisés

Aucune information.

#### 3.8.4 Autres

##### Décisions administratives rendues à l'égard d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome

Selon les articles 115.2 et 146.1 de la *Loi sur la distribution des produits et services financiers*, RLRQ, c. D-9 (la « Loi ») l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut suspendre l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome, l'assortir de restrictions ou de conditions ou lui imposer une sanction administrative pécuniaire pour un montant qui ne peut excéder 5 000 \$ pour chaque contravention lorsque ceux-ci ne respectent pas les dispositions prévues aux articles 81, 82, 83, 103.1, 128, 135 et 136 de la Loi ou ne se conforme pas à une obligation de dépôt de documents prévue à la Loi ou à l'un de ses règlements.

L'Autorité peut également radier l'inscription d'un cabinet, d'un représentant autonome ou d'une société autonome lorsqu'il y a contravention aux articles 82 et 128 de la Loi ainsi qu'aux articles 81, 83, 103.1, 135 ou 136 de cette même Loi, lorsqu'il s'agit de récidives dans ces derniers cas.

Le tableau ci-joint contient les décisions administratives rendues par l'Autorité à l'encontre de cabinets, représentants autonomes et sociétés autonomes ayant fait défaut de respecter certaines exigences relatives à leur inscription.

Au moment de cette publication, il est possible que leur situation soit déjà corrigée. Il est également possible de vérifier si un cabinet, représentant autonome ou société autonome est inscrit auprès de l'Autorité en consultant le *Registre des entreprises et individus autorisés à exercer* disponible sur son site Web en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/registre-entreprise-individu-fr-pro.html>

Vous pouvez également vous adresser au Centre d'information de l'Autorité aux coordonnées suivantes :

Québec : 418 525-0337  
 Montréal : 514 395-0337  
 Autres régions : 1 877 525-0337  
 Site Web: [www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)

Manquements	Code
Ne pas avoir maintenu une assurance de responsabilité conforme aux règlements	A
Ne pas avoir complété le maintien annuel de son inscription	B
Ne pas avoir versé les droits annuels prévus aux règlements	C
Ne pas avoir de représentant rattaché	D

Disciplines ou catégories de discipline	Code
Assurance de personnes	1
Assurance collective de personnes	2
Assurance de dommages (Agents)	3
Assurance de dommages (Courtiers)	4
Expertise en règlement de sinistres	5
Planification financière	6
Courtage en épargne collective	7611
Courtage en plans de bourses d'études	7615

La liste ci-dessous indique le numéro de client du cabinet, représentant autonome ou société autonome concerné, son nom, le numéro de la décision rendue par l'Autorité, le manquement reproché, la discipline ou la catégorie de discipline concernée par le manquement, la nature de la décision et la date de la décision.

Numéro de client	Nom de la personne morale	Numéro de décision	Manquements et Disciplines ou catégories de discipline	Nature de la décision	Date de la décision
2000368521	COLLERET & YOUNG INC.	2019-CI-1047983	B-C / 4	Radiation	2019-09-26
2000702483	9108-6264 QUÉBEC INC.	2019-CI-1044823	B-C / 1	Radiation	2019-09-26
2001020878	CHANTALE MADORE	2019-CI-1048650	A-D / 1	Radiation	2019-09-26
2001086691	DIBRINA SURE FINANCIAL GROUP INC.	2019-CI-1044041	B / 1-2	Radiation	2019-09-26
2001167283	ARMAND GOTHARD MANDOMBI	2019-CI-1049073	A-D / 1	Radiation	2019-09-26
3000182579	GRAVEL ASSURANCES INC.	2019-CI-1049020	A-B / 1	Suspension et sanction administrative pécuniaire	2019-09-26
3001058480	MATHIEU GREGOIRE	2019-CI-1047435	A / 1	Sanction administrative pécuniaire	2019-09-26
3001633732	MARIE-PIER LABERGE-SAVARD	2019-CI-1048826	D / 1	Radiation	2019-09-26